



OCEANS PROTECTION PLAN FONDS DE RESTAURATION DES CÔTES

FONDS DE RESTAURATION DES CÔTES

Partout au monde, les écosystèmes marins et côtiers observent le déclin de leur biodiversité et subissent des changements irréversibles.

Lancé le 31 mai 2017, le Fonds de restauration des côtes consacra 75 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la protection et à la restauration des régions côtières du Canada.

Le Fonds de restauration des côtes (FRC) permettra de rétablir des zones historiquement touchées et des milieux côtiers importants, en plus d'appuyer :

- les projets qui contribuent à la restauration des côtes;
- les efforts visant à déterminer les exigences de restauration prioritaires;
- les projets qui visent à atténuer les menaces pesant sur les espèces marines.

Le premier cycle de financement du programme s'est bien déroulé. Nous avons reçu 163 demandes d'une valeur totale de plus de 310 millions de dollars. Dans le cadre de cette première ronde, le gouvernement appuiera 32 projets, pour une valeur totale de 46,9 millions de dollars.

Remarque: Des groupes autochtones participent aux phases de planification et/ou de mise en œuvre de tous les projets approuvés.

Le Fonds de restauration des côtes appuie les types de mesures collaboratives qui :

- contribuent à la planification stratégique et aux études dans les principales régions côtières;
- soutiennent les projets de réhabilitation qui permettent d'atténuer les agents de stress qui touchent les espèces marines et leurs habitats;
- favorisent la santé durable des habitats aquatiques côtiers grâce à la surveillance et à l'entretien;
- favorisent et renforcent la capacité des collectivités locales à maintenir et à restaurer les habitats aquatiques.

Voici certaines zones et certains domaines sur lesquels le programme se penche actuellement :

- Fleuve Fraser, C.-B.
- Détroit de Georgie, C.-B.
- Estuaire du Saint-Laurent, QC
- Golfe du Saint-Laurent, QC
- Détroit de Northumberland
- Baie de Fundy
- Baie Placentia (T.-N.-L.)
- Herbiers de zostère
- Bassins hydrographiques côtiers
- Estuaires
- Corridors migratoires du saumon et de l'omble
- Besoins d'habitat d'espèces en péril

Les catégories admissibles sont les suivantes :

- la recherche et le développement des compétences liés à la restauration des côtes;
- le rétablissement, la restauration et la réhabilitation de l'habitat aquatique;
- les activités liées à la construction, à l'architecture, à l'ingénierie, à l'entretien et à la conception de projets;
- le renforcement des capacités pour atténuer les agents de stress qui touchent les espèces marines.

Parmi les entités pouvant présenter une demande au FRC, on compte :

- les organismes sans but lucratif, y compris les organisations non gouvernementales de l'environnement et les organismes d'intendance;
- les organisations autochtones, y compris les conseils tribaux;
- les organisations communautaires;
- les chercheurs et les établissements universitaires dans l'ensemble du pays.

PROCHAINES ÉTAPES

Tout financement futur sera mis sur les zones géographiques clés sur lesquelles le programme ne s'est pas encore penché, et l'établissement de partenariats avec des groupes autochtones demeurera une priorité. Pour en savoir plus sur le Fonds de restauration côtière, veuillez vous référer à : <http://dfo-mpo.gc.ca/oceans/crf-frc/index-fra.html>

Le Fonds de restauration des côtes est une autre mesure que le gouvernement du Canada prend pour protéger nos côtes et nos voies navigables. Le gouvernement investit 1,5 milliard de dollars dans le Plan de protection des océans, une stratégie nationale visant à créer un système de sécurité maritime de renommée mondiale qui offre des possibilités économiques aux Canadiens aujourd'hui, tout en protégeant les côtes pour les générations futures.